



Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

GUYANE FRANÇAISE

FRA2010/071
Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES	5
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	10
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	14
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS.....	21
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	25
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED	27
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	31
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	33
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	35
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS.....	37
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT.....	40
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	42
13	TABLEAU T13 – EMPLOI.....	43
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	46
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	49
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	51
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES.....	53

Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
GUITET Stéphane	ONF DR Guyane	Stephane.guitet@onf.fr	/	
BRUNAUX Olivier	ONF DR Guyane	Olivier.brunaux@onf.fr	/	
LECOEUR Nicolas	ONF DR Guyane	Nicolas.lecoeur@onf.fr	/	
SOULERES Olivier	ONF Coordination Corse / DOM	olivier.souleres@onf.fr	01 40 19 59 23	

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Recensement agricole, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, 1990.	E	Surface agricole utile (SAU)	1989	La SAU peut inclure des plantations d'arbres fruitiers. Surface mise en valeur pour l'agriculture supérieure à 2000 m ² .
Granville <i>et al.</i> , 1993	E	Surface de marais	1993	
Recensement agricole, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, 2001.	E	Surface agricole utile (SAU)	2000	La SAU peut inclure des plantations d'arbres fruitiers. Surface mise en valeur pour l'agriculture supérieure à 2000 m ² .
IFN 2008 - Suivi de l'occupation du sol et des changements d'occupation du sol en Guyane par télédétection satellitaire	E	Surface de forêt, zone humide et prairies	2006 1990	Inventaire statistique – catégories IPCC
Gond V., 2002, Eastern Guiana shield land cover vegetation using SPOT-4 / VEGETATION instrument, Global Land Cover conference, Ispra	E	Surface de forêt	2000	Des zones de marais forestières peuvent être incluses dans la variable forêt.

(ITA) 18-22 mars 2002				
Eva, H., Belward, A., De Miranda, E., Di Bella, C., Gond, V., Huber, O., Jones, S., Sgrenzaroli, M., Fritz, S., 2004, A land cover map of South America, Global Change Biology, 10 : 731-744.	H	Surface de forêt	2000	Des zones de marais arborés peuvent être incluses dans la variable forêt.

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt	Couvert > 10% - hauteur > 5m – surface >0.5 ha
Fleuves	Définition identique à celle de la FAO
Lacs	Définition identique à celle de la FAO
Marais	Végétation herbacée entourée d'eau
Agriculture	Surface > 2000 m ² mise en valeur pour des cultures spécialisées
Autres terres	Toutes les terres non classées dans les catégories précédentes

1.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)				
	1990	1993	2000	2001	2006
Forêt	8 188		8 063		8 095
Fleuves	142				176
Lacs				27.6	
Marais		150			
Agriculture	19		23		53
Autres terres	47				72
Surface totale des terres	8 396				8 396

Sont présentées dans le tableau ci-dessus, l'ensemble des données source disponibles pour les années considérées.

La superficie du lac (2001) correspond à la mise en eau du barrage de Petit Saut en 1995. Cette superficie est considérée comme constante depuis 1995.

La superficie "Agriculture" pour 2006 est la somme des superficies "Prairies" + "Culture" de l'étude IFN terminée en 2008. Les données précédentes ne donnaient que la surface en "Culture".

La superficie des « Autres terres » correspondra à la différence entre la surface totale des terres sur la base de l'étude IFN 2008, c'est à dire 8 396 000 ha.

La surface totale de **forêt** pour l'année 2000 a été obtenue à partir de l'analyse de données issues de SPOT-4 / VEGETATION et de la classification de végétation réalisée dans le cadre du projet GLC-2000. Pour des raisons de cohérence et de précision, on retiendra par la suite

uniquement les chiffres de l'IFN (données datées de 1990 et 2006) comme base avec des modulations.

La surface totale du **lac** de barrage de Petit Saut a été calculée à travers l'analyse de données Landsat ETM collectées en 2001 et géo-référencées par C. Brognoli. L'ensemble de ces données a été gracieusement mis à disposition par V. Gond (CIRAD).

La surface totale des **fleuves** a été calculée à partir du réseau hydrographique de la carte IGN (1995) et du SIG de l'ONF sur la base d'une largeur moyenne de 50 m pour les fleuves à moins de 1000 ha.

Les données IFN 2008 proviennent de l'analyse statistique après stratification d'une mosaïque d'images SPOT 2006 et de LANDSAT de 1990.

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

1.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- **Forêt** : la surface de forêt de 1990 est utilisée directement pour la même année ; celles de 2000, 2005 et 2010 sont estimées par interpolation et extrapolation comme explicité ci-dessous.
- **Fleuves** : la surface des fleuves est négligeable.
- **Lacs** : La superficie du lac (2001) correspond à la mise en eau du barrage de Petit Saut en 1995. Cette superficie est considérée comme constante depuis 1995. La surface des lacs en **2005** et 2010 est identique à celle de **2000**.
- **Marais** : la surface de marais en **1990, 2000, 2005 et 2010** peut être considérée comme identique à celle de 1993.
- **Agriculture** : la surface agricole en **2005** peut être considérée comme identique à celle de **2006** au vu de la précision demandée (1000 ha). La superficie de **2000** est considérée identique à celle collectée en 2001 par la DAF. On retient les chiffres de l'IFN pour 1990

Les données 2010 sont extrapolées à partir des rythmes de déforestations constatés par l'IFN entre 1990 et 2006 (hors création du barrage de Petit Saut - étude IFN 2008), **soit au total 3 500 ha/an**. En effet, la superficie forestière est passée de 8 188 000 ha en 1990 à 8 095 000 ha en 2006, mais 34 000 ha sont dus à la mise en eau de superficie forestière (dont 28 000 Ha pour le barrage de Petit-Saut), soit une variation du couvert forestier de 59 000 ha sur 17 ans (1990 – 2006) donc précisément 3 470 ha/an en dehors de la variation due à la mise en eau d'une superficie de 34000 ha qui doit être attribuée à la période entre 1990 et 2000. Les rythmes de conversion en terre agricole sont calculés par l'IFN pour cette même période (1000 ha/an) et validés par les statistiques des services de la DAF et chambre d'agriculture.

Calcul de la superficie forestière de 2000 d'après les données de l'IFN : sur la période 1990-2000, il faut prendre en compte la déforestation constatée par l'IFN (3500 ha/an hors mise en eau de la forêt) à laquelle vient s'ajouter la superficie de mise en eau (34 000 ha au total). En effet cette mise en eau s'est effectuée dans les années 1990.

Calcul de la superficie forestière de 2005 et 2010 : La variation de 3500 ha/an est utilisée pour estimer les données à partir de la superficie de 2000 (car celle-ci inclut déjà la mise en eau de la surface forestière de 34 000 ha).

La surface non couverte par ces données est considérée comme étant des « autres terres » selon FRA.

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	8188	8118	8 100	8082
Fleuves	0	0	0	0
Lacs	0	28	28	28
Marais	142	149	149	149
Agriculture	19	23	53	58

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

CATÉGORIES NATIONALES	Catégories FRA				
	Forêt	Autres terres boisées	Autres terres	Autres terres dotées de couvert forestier	Eaux intérieures
Forêt	100 %	0	0	0	0
Fleuves	0	0	0	0	100 %
Lacs	0	0	0	0	100 %
Marais	0	0	0	0	100 %
Agriculture	0	0	100 %	0	0

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	8 188	8118	8100	8082
Autres terres boisées	0	0	0	0
Autres terres	66	102	120	138
...dont dotées de couvert d'arbres	0	0	0	0
Eaux intérieures	142	176	176	176
TOTAL	8 396	8 396	8 396	8 396

Une demande officielle est en cours auprès de FAOSTAT, portant sur 2 points :

Surface des eaux intérieures : 176 000 ha

Surface totale de la Guyane : 8 396 000 ha

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt		La déforestation n'est pas significative, le changement du couvert forestier entre 1990 et 2000 est principalement dû à la mise en eau du barrage de Petit Saut.
Autres terres boisées		
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres		
Eaux intérieures	Les données FAOSTAT citées en 2005, et par ailleurs non utilisées, étant beaucoup moins précises que les résultats IFN de 2006, nous occultons ces résultats dans la présente étude.	

Autres commentaires généraux au tableau
RAS

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire <u>national</u> en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie	
Inventaire de terrain	
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-proprétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Orientations Régionales Forestières, 2005	E	Propriété forestière, surface totale de forêt	2002	Les données correspondant aux propriétés est une estimation

2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Domaine forestier privé de l'Etat	Propriété de l'Etat français
Propriété privée du Département	Propriété du Conseil Général de Guyane
Terrains du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)	Propriété de l'établissement public national CNES
Propriété privée	Définition identique à celle de la FAO

2.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)
	2002
Domaine forestier privé de l'Etat	Reste de la surface forestière
Propriété privée du Département	8.7
Terrains du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)	48.5
Propriété privée	20
Surface totale de forêt	Voir tableau T1

Sont présentées dans le tableau ci-dessus, l'ensemble des données source disponibles pour les années considérées.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Calibrage

Pas nécessaire (voir ci-dessous).

2.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- **Domaine forestier privé de l'Etat** : Les valeurs seront déduites des chiffres généraux de la forêt, tableau T1, auxquels sont défalqués les valeurs annoncées ci-dessous pour les autres propriétés.
- **Propriété privée du Département** : La valeur de 2002 sera prise comme référence pour les années 1990 et 2000.

- **Terrain du CNES** : La valeur de 2002 sera prise comme référence pour les années 1990 et 2000.
- **Propriétés privées** : La valeur de 2002 sera prise comme référence pour les années 1990 et 2000.

La superficie de propriété privée est supposée constante jusqu'en 2010.

L'ensemble de la forêt de propriété publique est géré par l'ONF, Office National des Forêts.

2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

CATÉGORIES NATIONALES	Catégories FRA 2010 (identiques à FRA 2005)		
	Propriété privée	Propriété publique	Autres formes de propriété
Domaine privé de l'Etat	0	100 %	0
Propriété privée du Département	0	100 %	0
Terrains du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)	0	100 %	0
Propriété privée	100 %	0	0

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)		
	Forêt		
	1990	2000	2005
Propriété privée	20	20	20
Propriété publique	8 168	8 098	8080
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	8 188	8 118	8100

La diminution de la superficie de propriété forestière publique entre 1990 et 2000 est due à la mise en eau du barrage de Petit Saut en 1995.

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	8 168	8 098	8080
Propriété privée	20	20	20
...dont appartenant à des particuliers	Nd	Nd	Nd
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	Nd	Nd	Nd
...dont appartenant à des collectivités locales	Nd	Nd	Nd
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	Nd	Nd	Nd
Autres formes de propriété	0	0	0
TOTAL	8 188	8118	8100

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	8 168	8 098	8 080
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	0	0	0
Autre			
TOTAL	8 168	8 098	8 080

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	L'ONF a été classé dans la catégorie "Administration publique" pour le tableau 2b, mais il convient de souligner que ce n'est pas une administration au sens strict. C'est en effet un établissement public placé sous la tutelle de l'Etat.	La création du Parc Amazonien de Guyane en 2007 a amené un nouvel opérateur de gestion de la forêt publique sur les 2 030 milliers d'hectare du cœur du parc.
Propriété privée		
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de gestion 1990 ONF	E	Surface des permis	1990	

		forestiers		
Plan de gestion de la Réserve Biologique Dirigée de Lucifer Dékou-Dékou, 2002.	E	Surface de la réserve et date de création	1995	
La forêt du mont tabulaire de la Trinité Réserve Naturelle de la Trinité, ONF, 2003.	E	Surface de la Réserve Naturelle et date de création	1995	
Plan de gestion 2003-2007 Réserve Naturelle des Nouragues Association Arataï	E	Surface de la Réserve Naturelle et date de création	1995	
Plan de gestion 2004-2008 Réserve Naturelle des Marais de Kaw-Roura Association Arataï	E	Surface de la Réserve Naturelle et date de création	1995	
Rapport de gestion 2000, ONF	E	Surface des forêts aménagées	2000	
Orientations Régionales Forestières Guyane, 2005.	E	Surface des ZDUC* et date de création, surface des arrêtés de protection de biotope	1995	Une synthèse des données collectées entre 1990 et 1995 est présentée.
Rapport de gestion 2004, ONF	E	Surface des forêts aménagées	2004	
Directives Régionales d'Aménagement	E	Surface des forêts aménagées	2009	

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Permis forestier	Surface forestière allouée à des entreprises forestières pour son exploitation à des fins de production de bois.
Forêt aménagée	Forêt disposant d'études et documents sur lesquels s'appuie la gestion durable. L'aménagement forestier fixe les objectifs à long terme et à moyen terme (production, protection, ...) et détermine l'ensemble des interventions souhaitables pendant une durée de 15 ans à l'issue de laquelle il fera place à un nouvel aménagement forestier.
Zone de droits d'usages collectifs (ZDUC)	Surface forestière du Domaine de l'Etat dédiée aux communautés tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt afin d'y exercer des activités de chasse, de pêche, de cueillette et d'y réaliser des abattis.
Réserve Biologique	Unité de gestion ou ensemble d'unités de gestion faisant l'objet d'une gestion spéciale afin de conserver des milieux, des biotopes, des espèces animales ou végétales remarquables. Les Réserves Biologiques doivent renfermer, dans un réseau cohérent, les éléments les plus remarquables de la diversité biologique

	des forêts publiques.
Réserve Naturelle	Partie de territoire dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements minéraux ou de fossiles, ou le milieu naturel présentent une importance particulière et bénéficient d'une protection par prise d'un décret
Arrêté de Protection de Biotope	Partie de territoire dont la préservation des biotopes ou la protection des milieux contre des activités humaines pouvant leur porter atteinte est assurée par la prise d'un arrêté préfectoral
Parc National	Partie de territoire présentant un intérêt particulier en termes de protection de la faune, de la flore, des eaux, de l'atmosphère, du milieu naturel en général et bénéficiant d'une protection par prise d'un décret.

3.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie (1000 ha)				
	1990	1995	2000	2004	2009
Permis forestier	180.8		0	0	0
Forêt aménagée			730	1 764	2 222
Zone de droits d'usages collectifs		669.4			669
Réserve Biologique Dirigée/Intégrale		110.3			61
Réserve Naturelle		218.5			221
Arrêté de Protection de Biotope		105.8			106
Parc National Cœur (2 030 000 ha)		0			2 030

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

3.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- **Permis forestier** : Le système des permis forestiers a été abandonné en 1994. Au-delà de cette date, la valeur est donc nulle.
- **Forêt aménagée** : Le système des forêts aménagées a été adopté en 1994. La valeur est donc nulle pour l'année 1990. La valeur de 2010 peut être considérée comme égale à celle du domaine forestier permanent selon le décret de 2008 en défalquant les réserves naturelles.
- **Zone de droits d'usages** : l'ensemble des ZDUC ont été créées entre 1990 et 1995. La valeur de 1995 peut donc utiliser pour les années 2000, 2005 et 2010. En 1990, la superficie des ZDUC était nulle.
- **Réserve Biologique** : la seule RB de Guyane a été créée en 1995. La valeur de 1995 est aussi valide pour 2000 et 2005. En 1990, la superficie des RBD était nulle. En 2009, cette RB a évolué en RBI avec une réduction de sa surface pour aboutir à 61 000 Ha. *ATTENTION : les réserves biologiques font partie des forêts aménagées.*
- **Réserve Naturelle** : les principales RN de Guyane ont été créées entre 1990 et 1995. La valeur de 1995 peut donc être utilisée pour les années 2000 et 2005. En 1990, la superficie

des RN était nulle. En 2006, la réserve du Mont Grand Matoury est venue se rajouter avec une surface de 2 117 Ha. Cette nouvelle valeur peut être utilisée pour 2010 car aucun nouveau projet n'est prêt à aboutir.

- **Arrêté de Protection de Biotope** : l'ensemble des APB de Guyane ont été pris entre 1990 et 1995. La valeur de 1995 peut donc être utilisée pour les années 2000, 2005 et 2010. En 1990, la superficie des APB était nulle.
- **Parc National** : Le Parc Amazonien de Guyane (PAG) a été créé en 2007 pour une surface de 3 380 milliers d'Ha, dont 2 030 000 ha situés dans son cœur (le reste en zone d'adhésion). Le PAG a reçu la responsabilité de la gestion des 2 030 000 ha situés dans son cœur.

La superficie des zones de forêts sans fonction ou à fonction inconnue sera calculée par différence entre la somme des catégories précédentes et la superficie totale des forêts de Guyane.

Catégories nationales	Superficie (1000 ha)			
	1990	2000	2005	2010
Permis forestier	181	0	0	0
Forêt aménagée	0	730	1 764	2 222
Zone de droits d'usages collectifs	0	669.4	669.4	669
Réserve Biologique*	0	110.3	110.3	61
Réserve Naturelle	0	218.5	218.5	221
Arrêté de Protection de Biotope	0	105.8	105.8	106
Parc National – zone coeur	0	0	0	2 030
Parc National – zone de libre adhésion	0	0	0	1 350
Aucune fonction ou fonction inconnue	8 007	6 277	5 228	1 425
Surface forestière totale (T1)	8 188	8 111	8096	8084

* Les réserves biologiques font partie des forêts aménagées.

3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Catégories nationales	Catégories FRA					
	Production	Protection des sols et des eaux	Conservation de la biodiversité	Services sociaux	Usages multiples	Aucune fonction ou fonction inconnue
Permis forestier	100 %	0	0	0	0	0
Forêt aménagée*	0	0	0	0	100 %	0
Zone de droits d'usages collectifs	0	0	0	0	100 %	0
Réserve Biologique	0	0	100 %	0	0	0
Réserve Naturelle	0	0	100 %	0	0	0
Arrêté de Protection de Biotope	0	0	100 %	0	0	0

Parc National – zone cœur	0	0	100 %	0	0	0
Parc national – zone de libre adhésion	0	0	0	0	100 %	0
Aucune fonction ou fonction inconnue	0	0	0	0	0	100 %

* Excepté les réserves biologiques

Pour les catégories nationales « forêts aménagées », « zone de droits d'usages collectifs » et « Parc National – zone de libre adhésion » dites à usages multiples, ces usages multiples sont :

- **Forêt aménagée** : production de bois d'œuvre, conservation de la biodiversité, protection des eaux et des sols, services sociaux (accueil, loisirs, ...)
- **Zone de droits d'usages** : les ZDUC ont été créées pour permettre à la fois la production de PFNL mais aussi le maintien de savoirs traditionnels ;
- **Parc National – zone de libre adhésion** : à préciser par la charte.

Pour ces trois catégories, la sous reclassification est proposée.

Catégories nationales	Catégories FRA			
	Production	Protection des sols et des eaux	Conservation de la biodiversité	Services sociaux
Forêt aménagée	50 %	30 %	20 %	0
Zone de droits d'usages collectifs	50 %	0	0	50 %
Par National – zone de libre adhésion	0	25 %	50 %	25 %

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	181	0	0	0
Protection du sol et de l'eau	0	0	0	0
Conservation de la biodiversité	0	435	435	2 418
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	0	1 289	2 323	4 180
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	8 007	6 394	5342	1484
TOTAL	8 188	8118	8100	8082

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	nd	nd	6 600	6 598
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	nd	0,4	0,4	2 418
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	nd	nd	nd	2 425
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	nd	nd	Nd	2 222

3.5 Commentaires au tableau T3

Commentaires généraux : ce sont des ratios sur la base des 2 tableaux précédents.

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent		Cette surface est minimaliste car la zone intermédiaire entre le « domaine forestier permanent » au sens de la loi française et le parc amazonien (soit un peu plus d'1 millions d'hectare) ne bénéficie pas encore de statut de gestion mais conserve une vocation forestière permanente.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		

Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		Domaine forestier permanent au sens de la loi française qui sera labellisé « gestion durable » en 2010. Cette superficie est supérieure à celle bénéficiant d'un plan d'aménagement car les réserves naturelles ont un document de gestion mais pas un plan d'aménagement. Elles sont cependant soumises à une gestion durable.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		

Autres commentaires généraux au tableau

Création du parc national amazonien en 2007. La superficie de son cœur couvre 2 030 000 ha.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de gestion ONF, 1968 à 2008.	E	Surface de forêt exploitée à l'année N, surface de plantations	De 1967 à 2008	Superficie totale qui a été exploitée (cumul).

4.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Primaire	Définition identique à celle de la FAO
Forêt primaire perturbée	Surface de forêt primaire perturbée par l'exploitation forestière
Plantations ECEREX	Initialement essais de plantation pour la production de pâte à papier, aujourd'hui abandonnés

4.2.3 Données de base

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)	
	1990	2000
Primaire		
Forêt primaire perturbée	181	301
Plantations ECEREX	0.7	0.7

NB : la superficie de forêt primaire perturbée en 2000 est faible comparée à celle qui est entièrement allouée à l'exploitation. En effet, les superficies allouées à la production sont très loin d'avoir été toutes parcourues en exploitation.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

4.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

- **Forêt primaire** : Cette donnée est calculée pour les années 1990, 2000, 2005 et 2010 par différence entre la surface totale de forêt issue de T1 et la somme des autres classes de forêt (primaire perturbée, plantations).
- **Forêt primaire perturbée** : La valeur pour l'année 2010 est calculée à partir de l'année 2005 sur la base d'un rythme d'exploitation forestière de 6 000 ha / an correspondant au rythme actuel d'exploitation.
- **Plantations ECEREX** : la surface des plantations ECEREX n'a pas évolué depuis leur mise en place en 1970. Il s'agit de plantations de Pins Caraïbes.

Catégories nationales	Superficie (1 000 ha)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	8 006.3	7 809.3	7 734.3	7 692.3
Forêt primaire perturbée	181	301	361	391
Plantations ECEREX	0.7	0.7	0.7	0.7
Surface forestière totale (T1)	8 188	8 111	8 096	8 084

4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Catégories nationales	Catégories FRA 2005		
	Primaire	Autres forêts naturellement régénérées	Forêt plantée
Forêt primaire	100 %	0	0
Forêt primaire perturbée	0	100 %	0
Plantations ECEREX	0	0	100%

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	8006,3	7816,3	7738,3	7690,3
Autres forêts naturellement régénérées	181	301	361	391
...dont d'espèces introduites	0	0	0	0
Forêt plantée	0,7	0,7	0,7	0,7
...dont d'espèces introduites	0,7	0,7	0,7	0,7
TOTAL	8 188	8118	8100	8082

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	75	65	60	69
Bambous (forêt et ATB)	0	0	0	0

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		
Autre forêt naturellement régénérée	Cette superficie correspond aux surfaces <u>réellement</u> perturbées. La surface exploitée en Guyane est pour l'instant très faible du fait de l'accessibilité réduite des massifs. Les infrastructures sont créées seulement au fur et à mesure des besoins.	
Forêt plantée	Il s'agit de plantations de Pins Caraïbes.	La surface des plantations ECEREX n'a pas évolué depuis leur mise en place en 1970.
Plantations d'hévéas		
Mangroves	Pas de données précises sur le sujet, le chiffre de 60 000 Ha peut souvent être retrouvé, il constitue une bonne moyenne. Par contre l'IFN annonce une fluctuation importante sur la période 1990-2006 du fait du mouvement de trait de côte avec une diminution de 15 000 Ha de mangroves en 15 ans. C'est un phénomène naturel.	Cette superficie est très dépendante des apports d'alluvions de l'Amazonie. Elle varie donc assez fortement d'une année sur l'autre, voire même en fonction des saisons.

Bambou		
--------	--	--

Autres commentaires généraux au tableau
RAS

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Pas de données

5.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Plantations ECEREX	Initialement essais de plantation pour la production de pâte à papier, aujourd'hui abandonnés

5.2.3 Données de base

Plantations ECEREX	700 Hectares en 1990, 2000, 2005 et 2010
--------------------	--

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Calibrage

RAS

5.3.2 Estimation et prévision

Plantations ECEREX : la surface des plantations ECEREX n'a pas évolué depuis leur mise en place en 1970.

5.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

RAS

5.4 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	0	0	0	0	0	0
Reboisement	0	0	0	0	0	0
...dont sur des zones plantées précédemment	0	0	0	0	0	0
Expansion naturelle de la forêt	0	0	0	0	0	0

5.5 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement		
Reboisement	Plantation de Pins Caraïbes	Pourraient disparaître
Expansion naturelle de la forêt		

Autres commentaires généraux au tableau
RAS

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Inventaires au 1/1000e ONF-CTFT	E	Matériel sur pied / ha	1970	Disponible uniquement pour la partie Nord de la Guyane
Inventaires papetiers ONF-CTFT	E	Matériel sur pied / ha	1972	Disponible uniquement pour la partie Nord de la Guyane
Programme Régional de Mise en Valeur forestière 2005-2009, ONF	E	Matériel sur pied commercial / ha	2000-2004	Disponible uniquement pour les forêts aménagées
Croissance et productivité des peuplements en forêt dense équatoriale en Guyane, M. Gazel, 1983.	E	Tarif de cubage	1983	
Inventaires à 5%, ONF, 1998.	E	Nombre de tiges par classe de diamètre pour toutes les essences potentiellement commercialisables	1993-1997	1805 ha d'inventaire en plein pour une surface de 40448 ha située dans la partie Nord de la Guyane.

6.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Matériel sur pied	Définition identique à celle de la FAO
Matériel sur pied commercial dans les forêts aménagées	La partie du matériel sur pied d'espèces considérées comme commerciales ou potentiellement commerciales (bille de 8 m au moins) aux conditions du marché en vigueur, et dont le diamètre à hauteur d'homme est de 55 cm (45 cm pour certaines essences) ou davantage. Seules les essences potentiellement commerciales (89 essences) sont prises en compte.

6.2.3 Données de base

Classe nationale	1970	1972	2000 et 2004	2009
	Matériel sur pied	350 m ³ / ha	350 m ³ / ha	
Matériel sur pied commercial dans les forêts aménagées			8.33 m ³ / ha	12 m ³ / ha

Noms scientifiques et nom vernaculaire ()	Matériel sur pied sur 1 805 ha (mètres cubes)*
	1997
Eperua falcate, rubiginosa, grandiflora (Wapas)	60 655
Licania sp, Parinari sp. (Gaulettes)	46 789
Eschweleira sp. (Maho noir)	40 768
Dicorynia guianensis (Angélique)	23 457
Lecythis sp. (Maho rouge)	18 475
Qualea rosea, Ruitzerania albiflora (Gonfolos)	9 382
Pouteria sp. (Niamboka)	8 950
Dendrobangia boliviana (Taaputiki)	8 439
Vouacapoua Americana (Wacapou)	7 537
Manilkara bidentata, huberi (Balata franc)	7 483
Espèces résiduelles	247 355
TOTAL	479 290

* Les données présentées sont d'ores et déjà issues, pour des questions de simplification de la présentation, d'une extrapolation par application du tarif de cubage de Gazel qui demeure à ce jour la formule utilisée en Guyane.

Le diamètre minimum de comptage à 1m30 est de 20 cm pour toutes les essences inventoriées (y compris les espèces résiduelles).

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Calibrage

Pas nécessaire.

6.3.2 Estimation et prévision

Les estimations des données sont faites sur les bases suivantes :

Matériel sur pied : Cette donnée est calculée pour les années 1990, 2000, 2005 et 2010 sur la base des données de 1970 et 1972 appliquées à la surface totale de forêt issue de T1.

Catégories nationales	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)			
	1990	2000	2005	2010
Matériel sur pied	2 866	2 839	2 833	2 829

Les estimations des données pour les espèces le plus répandues sont faites sur les bases suivantes :

- Les résultats des inventaires à 5 % réalisés entre 1993 et 1997 sur 127 parcelles de 28 forêts représentent la diversité de la composition du matériel sur pied pour 40 448 ha de forêts situées dans le Nord de la Guyane. L'extrapolation à la surface totale de forêt de

Guyane ne semble pas pertinente. Il est donc choisi de ne pas faire apparaître de données chiffrées dans le tableau T6b. Toutefois, on peut considérer que la liste des 10 espèces arborées les plus fréquentes mentionnées reflète la diversité de la composition floristique des forêts du Nord de la Guyane.

- La donnée “Total” est issue du matériel sur pied total.

Les données concernant le matériel sur pied commercial dans les forêts aménagées ne concernent que les espèces commerciales en zone de production.

Cette donnée n’est pas disponible pour l’année 1990 où les permis forestiers étaient encore de vigueur.

Ces données ne sont toutefois pas représentatives de l’ensemble de la forêt et sont insuffisantes pour estimer le matériel commercial sur pied.

6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Catégories nationales	Catégories FRA 2010	
	Matériel sur pied	Matériel sur pied d’espèces commerciales
Matériel sur pied	100 %	0

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	2 866	2 839	2 833	2 829	0	0	0	0
... dont conifères	0	0	0	0	0	0	0	0
... dont feuillus	2 866	2 839	2 833	2 829	0	0	0	0
Matériel sur pied d’espèces commerciales	ND	ND	ND	ND	0	0	0	0

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l’espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	Eperua falcate, rubiginosa, grandiflora	Wapas	n.d.	n.d.	n.d.
2 ^{ème}	Licania sp, Parinari sp.	Gaulettes	n.d.	n.d.	n.d.
3 ^{ème}	Eschweleira sp.	Maho noir	n.d.	n.d.	n.d.
4 ^{ème}	Dicorynia guianensis	Angélique	n.d.	n.d.	n.d.
5 ^{ème}	Lecythis sp.	Maho rouge	n.d.	n.d.	n.d.
6 ^{ème}	Qualea rosea, Ruitzerania albiflora	Gonfolos	n.d.	n.d.	n.d.
7 ^{ème}	Pouteria sp.	Niamboka	n.d.	n.d.	n.d.
8 ^{ème}	Dendrobangia boliviana	Taaputiki	n.d.	n.d.	n.d.
9 ^{ème}	Vouacapoua Americana	Wacapou	n.d.	n.d.	n.d.
10 ^{ème}	Manilkara bidentata, huberi	Balata franc	n.d.	n.d.	n.d.
Restantes			n.d.	n.d.	n.d.
TOTAL			n.d.	n.d.	n.d.

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1^{ère} position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	10 cm	10
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)	n.a.	1 ^{ère} branche
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)	n.a.	Les branches ne sont pas incluses
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)	AS	

6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues	La liste des 10 espèces arborées les plus fréquentes mentionnées reflète uniquement la diversité de la composition floristique des forêts du Nord de la Guyane. L'ordre demeure toutefois indicatif.	

Autres commentaires généraux au tableau

Les données présentées dans le tableau T6 correspondant au « Matériel sur pied » sont globalement de qualité moyenne dans la mesure où seules des données sont disponibles sur la partie Nord de la Guyane et ont été extrapolées sur l'ensemble de la Guyane. Elles permettent toutefois de donner un ordre de grandeur.

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire national des gaz à effets de serre pour la Guyane française, ONF-CIRAD-CNRS (2006)	E	Biomasse à l'ha aérienne, souterraine et bois mort	1970 - 2006	Utilisation de données sources des années 1970-1980 (inventaires papetiers) et références bibliographiques

7.2.2 Classement et définitions

7.2.3 Données de base

L'analyse bibliographique débouche sur l'adoption des références suivantes :

Globalement on retiendra les estimations suivantes :

- Biomasse épigée vivante autre que les arbres > 10 cm (lianes, palmiers, épiphytes, petites tiges) : 15 à 30 T/ha ;
- Biomasse épigée morte (litière et bois mort) : 20 à 40 T/ha ;
- Biomasse racinaire (hypogée vivante) : 30 à 80 T/ha
- Matière organique du sol : 75 à 100 TC/ha

On retiendra par ailleurs un facteur classique de conversion entre biomasse et C de l'ordre de 0,475 TC/T (ADAMS).

L'analyse des différents inventaires amène aux moyennes suivantes pour la matière sèche épigée – ces valeurs concernent les forêts non perturbées mais sont extrapolées aux forêts perturbées compte tenu de la précision :

Tableau 9 : Estimation de la biomasse épigée totale des arbres de plus de 10cm pour la Guyane

Estimation avec IC à 95%	Ouest	Centre-Ouest	Centre-Est et Est	Total
Terre Ferme	320 ± 70	340 ± 45	380 ± 40	350 ± 25
Marécage	240 ± 55	270 ± 50	315 ± 55	290 ± 30

On retient donc pour la biomasse aérienne totale et compte tenu de l'imprécision une moyenne de 350 t/ha pour l'ensemble des forêts (comprenant les ligneux <10cm, lianes etc...) – pour la biomasse souterraine 80 t/ha – pour le bois mort 30t/ha.

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

7.3.2 Estimation et prévision

Voir ci-dessus.

7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Voir ci-dessus.

7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	2 866	2 839	2 833	2 829	0	0	0	0
Biomasse souterraine	655	649	648	647	0	0	0	0
Bois mort	246	243	243	242	0	0	0	0
TOTAL	3 767	3 731	3 724	3 718	0	0	0	0

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne		
Biomasse souterraine		
Bois mort	Inclut le bois mort et la litière.	

Autres commentaires généraux au tableau

RAS voir ci-dessus

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

Voir paragraphe 7.2 (chapitre précédent).

Les données de base du chapitre précédent proposent une teneur en Carbone du sol de 75 à 100 tonnes de C/ha. Il s'agit d'une fourchette, une moyenne de 90 tonnes/ha est utilisée pour réaliser les estimations aux années de référence.

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Calibrage

RAS

8.3.2 Estimation et prévision

RAS

8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

RAS

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	1 361	1 349	1 346	1 344	0	0	0	0
Carbone dans la biomasse souterraine	311	308	308	307	0	0	0	0
Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante	1 672	1 657	1 654	1 651	0	0	0	0
Carbone dans le bois mort	117	115	115	115	0	0	0	0
Carbone dans la litière	ND	ND.	ND	ND	0	0	0	0
Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière	117	115	115	115	0	0	0	0
Carbone dans le sol	737	731	729	727	0	0	0	0
TOTAL	2 526	2 503	2 498	2 493	0	0	0	0

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	ND
---	----

8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne		
Carbone dans la biomasse souterraine		
Carbone dans le bois mort	Inclut le bois mort et la litière.	
Carbone dans la litière	Inclut le bois mort et la litière.	
Carbone dans le sol		

Autres commentaires généraux au tableau
Données absentes ou peu précises pour celles qui sont renseignées (méthode d'extrapolation directe)

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié</u> et <u>non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

9.2 Donnée nationale

9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports de gestion ONF, 1988 et 2001.	E	Feux de forêt, attaques d'insectes, ...	1990, 2000	

9.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Perturbation par le feu	Définition identique à celle de la FAO

9.2.3 Données de base

Les forêts de Guyane ne sont pas exposées depuis 1988 aux perturbations par le feu, les insectes, les maladies ou autres perturbations naturelles.

9.3 Analyse et traitement des données nationales

9.3.1 Calibrage

RAS

9.3.2 Estimation et prévision

RAS

9.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

RAS

9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
... dont de forêt	0	0	0	0	0	0
... dont d'autres terres boisées	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
... dont d'autres terres	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	0	0	0
Feu planifié	0	0	0

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

9.5 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	Les forêts de Guyane ne sont pas exposées depuis 1988 aux perturbations par le feu.	
Nombre d'incendies		
Incendie non contrôlé / Feu planifié		

Autres commentaires généraux au tableau
RAS

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

10.2 Données nationales

10.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports de gestion ONF, 1988 et 2001.	E	Feux de forêt, attaques d'insectes, ...	1990, 2000	

10.2.2 Classement et définitions

RAS

10.2.3 Données de base

Les forêts de Guyane ne sont pas exposées depuis 1988 aux perturbations par le feu, les insectes, les maladies ou autres perturbations naturelles.

10.3 Analyse et traitement des données nationales

10.3.1 Calibrage

RAS

10.3.2 Estimation et prévision

RAS

10.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

RAS

10.4 Données à insérer dans le tableau T10

Tableau 10a – Perturbations

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	0	0	0
Perturbation par les maladies	0	0	0
Perturbation par d'autres agents biotiques	0	0	0
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	0	0	0
Superficie totale touchée par des perturbations	0	0	0

Notes: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

La superficie totale perturbée ne correspond pas nécessairement à la somme de chaque perturbation étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

Tableau 10b – Les plus importants infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)

Note: La superficie touchée se rapporte à la superficie totale touchée au cours de l'infestation.

Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses	0

Note: La superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses ne correspond pas nécessairement à la somme des valeurs indiquées précédemment étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

10.5 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes		
Perturbation par les maladies		
Perturbation par d'autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/ éruptions		
Espèces envahissantes		

Autres commentaires généraux au tableau
Les forêts de Guyane ne sont pas exposées depuis 1988 aux perturbations par le feu, les insectes, les maladies ou autres perturbations naturelles.

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports de gestion ONF	E	Volume de bois d'œuvre exploité à l'année N	Toutes	

11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Extraction de bois industriel	Définition identique à celle de la FAO

11.2.3 Données de base

Catégories nationales	Volume sur écorce en milliers de mètres cubes de bois rond			
	1990	2000 (1998-2002)	2005 (2003-2007)	2008
Extraction de bois industriel	91	60	62	71

Il s'agit de volume sur écorce issu de moyennes sur 5 ans pour les années de référence de 2000 et 2005 et réalisées à partir des données de base suivantes :

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Volume m3	52 541	57 460	56 118	69 143	64 961	52 298	58 413	56 951	67 323

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Volume m3	66 727	62887	56 959	55 946	71 302

11.3 Analyse et traitement des données nationales

11.3.1 Calibrage

RAS

11.3.2 Estimation et prévision

Pour 2010, l'objectif est d'atteindre 75 000 m³. Cette valeur cible a donc été retenue.

11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Non nécessaire

11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	91	60	62	0	0	0
... dont provenant de la forêt	91	60	62	0	0	0
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	n.d.	n.d.	9,5	0	0	0
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	n.d.	n.d.	589	0	0	0

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

La valeur annoncées (9,5 €/m³) correspond au prix de vente constaté du mètre cube de grume lors de l'année 2005.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Francs	Francs	Euros

11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel		Les objectifs sur la période 2007-2013 sont de parvenir à un volume exploité de 100 000 m ³ annuels.
Volume total de bois de feu	Pas d'exploitation significative de bois de feu	
Valeur unitaire		Tendance à une augmentation de la valeur unitaire, 14,2 €/m ³ en 2008.
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

--

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Pas de données car ces autres utilisations de la forêt ne sont pas développées en Guyane.

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapports de gestion, ONF	E	Nombre d'emplois à l'ONF	1990, 2000	
Audit de la filière forêt - bois de Guyane, Sagittal, 2001.	E	Nombre d'emplois dans la filière bois de Guyane	2000	
Expertise de la filière bois en Guyane, G. TENDRON, 2006.	E	Nombre d'emplois dans la filière bois de Guyane	2006	

13.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Gestion forestière	Regroupe les personnels de l'ONF
Exploitation forestière	Regroupe les personnels des entreprises d'exploitation forestière
1 ^{ère} transformation	Regroupe les personnels des scieries
2 ^{ème} transformation	Regroupe les personnels des entreprises de la seconde transformation (menuiserie, ...)

Dans la mesure où ces 2 dernières classes ne rentrent pas dans les données attendues pour le tableau T13, ces données ne seront plus rappelées par la suite.

13.2.3 Données de base

Classe nationale	1990	2000	2008
Gestion forestière	63 personnes	65 personnes	76 personnes
Exploitation forestière	n.d.	20 personnes	56 personnes
1 ^{ère} transformation	n.d.	n.d.	215 personnes
2 ^{ème} transformation	n.d.	n.d.	460 personnes

Les données concernant les emplois dans les transformations ne sont données qu'à titre indicatif.

13.3 Analyse et traitement des données nationales

13.3.1 Calibrage

RAS

13.3.2 Estimation et prévision

RAS

13.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classe nationale	Catégories de FRA	
	Production primaire de biens	Emploi dans la gestion des aires protégées
Gestion forestière	60 %	40 %
Exploitation forestière	100 %	0 %

13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2008
Emploi dans la production primaire de biens	0,04	0,06	0,10
...dont emploi salarié	0,04	0,06	0,10
... dont emploi à titre indépendant			
Emploi dans la gestion des aires protégées	0,025	0,026	0,030

13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens	estimation pour la seconde transformation sans doute basse (forte proportion d'artisans et d'entreprises individuelles)	
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		

Emploi dans la gestion des aires protégées		
--	--	--

Autres commentaires généraux au tableau

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	2007
	Référence du document	Déclaration du ministre de l'agriculture et de la pêche du 21 novembre 2007, en conclusion des Assises de la Forêt et à la suite du Grenelle de l'Environnement conclu par le Président de la République le 25 octobre 2007. Cette déclaration appelle à l'élaboration d'un plan d'actions pour la politique forestière. Un plan d'actions forêt est intégré à la stratégie nationale pour la biodiversité.
Programme forestier national (pfn)	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	Programme forestier national 2006-2015
	Année de démarrage	2006
Statut actuel	<input type="checkbox"/>	En cours de formulation
	<input checked="" type="checkbox"/>	En cours d'application
	<input type="checkbox"/>	En révision
	<input type="checkbox"/>	Processus temporairement suspendu

	Référence du document ou site web	http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/foret-bois/biodiversite-plan-d-action-pour-la-foret
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	X	Oui, il existe une loi forestière spécifique
		Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)
		Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	Code Forestier révisé en 2001
	Année du dernier amendement	2008
	Référence du document	Code Forestier (Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt).

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.		
4. Déclarations décentralisées de politique forestière	X	Oui
		Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		Cas spécifique Guyane – volet Guyane du contrat Etat-ONF
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	X	Oui
		Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		Cas spécifique Guyane – Ordonnance de 2005 – 2005-867 du 28/07/2005

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau
NIVEAU NATIONAL

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a Institutions

Catégories de FRA	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Michel BARNIER, Ministre de l'agriculture et de la pêche
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	X 1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
	2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - Office National des Forêts (ONF) : forêts de l'Etat et des Collectivités Locales - Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) : forêts privées - Groupement d'Intérêt Public pour les écosystèmes forestiers : ECOFOR - Inventaire Forestier National (IFN)
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	<ul style="list-style-type: none"> - Office National des Forêts (ONF) : forêts de l'Etat et des Collectivités Locales - Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) : coordination et animation au sein du CNPPF : forêts privées - Institut pour le Développement Forestier (IDF) : recherche, formation et diffusion des connaissances au sein du CNPPF : forêts privées

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	ND	ND	65	20 %	76	18 %
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	ND	ND	ND	ND	22	14 %

1. Note: Sont incluses les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
2. Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national	NB : il s'agit ici des organismes forestiers publics au niveau national (voir rapport national de la France métropole) et certains organismes qui existent en métropole n'existent pas (ou n'interviennent pas) en Guyane.	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Même remarque que ci-dessus.	
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau
NIVEAU NATIONAL

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

16.2 Données nationales

16.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
THIBAUT B Rapport d'évaluation de l'Unité Mixte de Recherche Ecofog 2004-2008	E	Nombres d'étudiants	2009	
HERAULT B. comm pers			2009	Une promotion licence professionnelle gestion de l'environnement tous les 2 ans

16.2.2 Données de base

Intégration directe

16.3 Analyse et traitement des données nationales

16.3.1 Estimation et prévision

RAS

16.4 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés ¹ en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	ND	ND	0	0	0	0
Licence en sciences forestières ou équivalent	ND	ND	20	50	20	50
Diplôme / Brevet de technicien forestier	ND	ND	0	0	0	0
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics ²					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	ND	ND	18	22%	27	25%
Master ou équivalent	ND	ND	10	70%	14	50%
Licence ou équivalent	ND	ND	4	25%	6	67%

Notes:

1. Le terme « diplômés » se réfère aux étudiants ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
2. Inclut tous les diplômes en sciences et pas seulement en sciences forestières

16.5 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays	Aucune école doctorale en Guyane – les doctorants qui étudient en Guyane sont comptabilisés dans les statistiques nationales	
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics		Renforcement des capacités de recherche forestière en Guyane

Autres commentaires généraux au tableau

--

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers : le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en oeuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Budget et comptes de résultat ONF				

17.2.2 Classement et définitions

RAS

17.2.3 Données de base

Intégration directe dans le tableau final.

Les recettes en 2005 sont composées de : 601 K€ commercialisation des bois et 459 K€ de recettes des concessions.

17.3 Analyse et traitement des données nationales

17.3.1 Calibrage

RAS

17.3.2 Estimation et prévision

RAS

17.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

RAS

17.4 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	n.d.	1 060

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	n.d.	3 216	n.d.	0	n.d.	3 216
Paievements de transferts	n.d.	0	n.d.	1 226	n.d.	1 226
Total dépenses publiques	n.d.	3 216	n.d.	1 226	n.d.	4 442
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.		Reboisement				
		Boisement				
	X	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
		Conservation de la biodiversité de la forêt				
		Protection du sol et de l'eau				
		Amélioration des peuplements forestiers				
		Établissement ou préservation des aires protégées				
	X	Autre, indiquer ci-dessous				
		Création d'infrastructures d'accès				

17.5 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières	601 K€commercialisation des bois et 459 K€de recettes des concessions.	Augmentation nette de la recette bois entre 2005 et 2010 (960 K€en 2008).
Dépenses opérationnelles		
Paiements de transferts	Programmes de subvention européens : 2000-2006 – FEOGA puis 2007-2013 FEADER	Affirmation du souhait de l'Europe de poursuivre sa politique d'aide à la gestion forestière et à la filière bois en Guyane dans le PDRG-FEADER 2007-2013

Autres commentaires généraux au tableau
RAS